



## DECLARATION COMMUNE

Les organisations représentatives des personnels que sont le SGEN CFDT et le SNUipp-FSU sont parfois sollicitées par des enseignants qui demandent pour des raisons de convenance personnelle, à se soustraire aux règles, règles qui rappelons-le, sont l'aboutissement d'un dialogue paritaire parfois long et douloureux, mais toujours constructif, entre administration et organisations syndicales.

A ce type de demande, visant notamment à refaire le mouvement après le mouvement, le SGEN CFDT et le SNUipp-FSU opposent toujours une fin de non recevoir quand ces demandes ne sont pas justifiées par des raisons d'une gravité avérée.

Nos organisations rappellent à ces collègues les mécanismes du paritarisme et que le rôle des syndicats n'est pas d'aider quiconque à se soustraire aux règles que ces syndicats ont contribué à mettre en place. Le rôle des syndicats est de faire en sorte que la règle s'applique à tous de la même façon ; ceci pour préserver l'égalité de traitement qui nous est cher et à laquelle l'immense majorité de nos collègues est très attachée. Loin de la posture clientéliste que certaines rumeurs prêtent aux syndicats, nos organisations respectives font preuve de la plus grande fermeté face à ces tentatives de combine heureusement fort rares. Face à des requêtes individuelles injustifiées, il est aussi de la responsabilité de l'administration d'expliquer aux demandeurs que les décisions actées par une CAPD ne sont pas susceptibles de modification ou de petits arrangements entre amis. Ainsi, aux demandes réitérées de la PE nommée sur Guchen auprès du SGEN CFDT et du SNUipp-FSU, les élus syndicaux ont opposé une fin de non recevoir et rappelé les règles qui s'appliquent à l'ensemble des personnels, dans l'intérêt de tous.

Aussi, monsieur l'Inspecteur d'Académie, comprenez-vous notre consternation et notre colère quand nous avons appris que la collègue nommée par le jeu du mouvement a été réaffectée à Aragnouet pour des raisons qui ne sont pas recevables, pour preuve, en premier ressort, vous aviez vous-même refusé cette demande (nous tenons l'échange de mails à votre disposition). Cette nouvelle a provoqué la colère légitime des collègues de la vallée, qui se sont chargés de nous en tenir informés. Cette décision regrettable n'est pas de nature à assurer la sérénité nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

Comment expliquer ce passe droit à la communauté enseignante qui, dans son immense majorité respecte la règle y compris quand elle ne les arrange pas ? Combien de collègues qui vivent dans leur école un demi-malaise téléphoneraient indignés en disant : « Pourquoi pas moi ? » ?

D'autres décisions ont jeté cette année le trouble parmi les enseignants :

- Un exéat prononcé par vous à titre discrétionnaire et que nous sommes bien en peine de justifier auprès des collègues
- Un maître référent non titulaire du CAPASH préféré par la commission d'entretien à d'autres candidats qui eux possédaient la qualification
- Un jeu de chaises musicales sur le remplacement d'une enseignante à Saint Lary qui fait fi de la continuité pédagogique et provoque la colère des parents d'élèves

Notre stupeur est d'autant plus grande monsieur l'Inspecteur d'Académie, que vous nous avez donné par le passé de nombreuses preuves de votre capacité à résister à des pressions de tous ordres, venues notamment de parents d'élèves ou d'élus locaux.

Nous tenons à réaffirmer la nécessité absolue du respect du barème (mouvement et promotions), seul garant de l'indépendance de l'enseignant face à toute pression politique ou idéologique, face au favoritisme. Cette indépendance est indispensable à la qualité de l'Enseignement Public et Laïque.

*Aussi, monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour signifier solennellement notre profond désaccord avec des décisions que nous ne pouvons cautionner, les représentants des personnels du SGEN CFDT et du SNUipp-FSU ont le regret de vous annoncer qu'ils ne siégeront pas à cette CAPD de rentrée.*